

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 19 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 04/11/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 04/11/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

2024/105 – Aménagement logement 21 place de l'église

M. Jean-Yves RICHARD, Maire-Adjoint et Vice-Président de la Commission Travaux, expose la situation du logement sis 21 Place de l'Eglise. Ce logement est inoccupé depuis de nombreuses années et nécessite des travaux d'aménagement. Il s'agirait principalement de travaux d'aménagement intérieur et ainsi de restructurer ce logement en un T3 d'environ 60 m².

Ce logement pourrait intéresser les éventuels repreneurs du restaurant et épicerie "La Bonne Pioche" ou de la boulangerie.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à environ 70 000 € hors taxes, soit 84 000 € toutes taxes comprises.

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de réhabilitation du logement sis 21 Place de l'Eglise en vue de sa location,

Sur proposition de Mme le Maire et après débat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'engager une opération d'aménagement du logement sis 21 Place de l'Eglise, dont le montant est estimé à 70 000 € H.T. soit 84 000 TTC avec une option pour le réaménagement de l'étage à hauteur de 20 000 € H.T., soit 24 000 € TTC;

- de faire appel à un maître d'oeuvre pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre de cette opération.

- Les crédits sont inscrits au budget primitif de la Commune de l'année 2024 et des crédits supplémentaires seront ouverts au budget de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25/11/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GENDRON Bernard